

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 14 mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 14 mai 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était aussi présent Madame Martine Gauthier, CPA Auditeur CA.  
Était aussi présent Monsieur Mike Gawne, Courtier en assurance de dommages.

Étaient absents; Monsieur Martin Bibeau et Monsieur Bernard Coutu.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

### **2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.**

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de question.
7. Rapport de l'auditrice
8. Explications Assurances Église et bâtisse 631-633 par Monsieur Mike Gawne.
9. Règlement d'emprunt temporaire 004-20018
10. Emprunt temporaire – rénovation du centre
11. Résolution pour entamer les démarches concernant le terrain du cimetière.
12. Appel d'offre pour la coupe de gazon centre, logement 631, 633 et église excluant le cimetière.
13. Dépôt du règlement de la MRC de d'Autray # 274 et # 112-8.
14. Approbation des plans finaux et autorisation d'appel d'offre pour les travaux du centre.
15. Demandes.
  - 15.1 Période de vacances pour la directrice générale.
    - 15.1.1 Compte rendu du temps accumulé de la directrice générale.
  - 15.2 Invitation à devenir membre de L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.
  - 15.3 Demande de contribution Fondation québécoise du cancer.
  - 15.4 Taille et ajout d'engrais de la haie de cèdre.
  - 15.5 Offre de service pour sceller 1000 mètres de fissures.
  - 15.6 Proclamation des journées de la culture.
  - 15.7 Drapeau Canadien.
  - 15.8 Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018.
  - 15.9 Atelier de formation Infotech.
  - 15.10 Le comité des loisirs demande de l'aide financière pour corvée de peinture.
  - 15.11 Le comité des loisirs demande de l'aide financière pour payer une partie du salaire de la monitrice du camp du jour.
  - 15.12 Infotech — gestion de la paie.
16. Rapport de la directrice générale.

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 14 mai 2018

- 16.1 Programme Réhabilitation du réseau routier local.
- 16.2 Installation des dos-d'âne.
- 16.3 Banc d'église.
- 16.4 Excel tout.
- 17 Dossier 631 Principale.
- 18 Dossier matricule 1221-01-5266
- 19 Photos du conseil.
- 20 Appel d'offre pour collecte des ordures.
- 21 Achat d'un ordinateur.
- 22 Rénovation de centre – climatisation.
- 23. Correspondance.
- 24 Divers.
- 25. Levée de l'assemblée

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

#### **Résolution n° 2018-05-305**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2018.**

#### **Résolution n° 2018-05-306**

**ENTENDU QUE** la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Gilles Côté appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 avril 2018.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5. COMPTES À PAYER.**

#### **Résolution n° 2018-05-307**

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 10 avril 2018 au 10 mai 2018.

<b><u>Total des comptes à payer</u></b>	<b><u>25 843.88 \$</u></b>
<b><u>Compte en Banque au 10 mai 2018</u></b>	<b><u>215 327.58 \$</u></b>

**EN CONSÉQUENCE**, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Monsieur Gilles Côté.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Le lundi 14 mai 2018

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée dans la salle.

**7. RAPPORT DE L'AUDITRICE**

**Résolution n° 2018-05-308**

Madame Martine Gauthier, CPA Auditeur CA fait son rapport des états financiers pour l'année 2017 de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter le rapport financier 2017 tel que déposé.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**8. EXPLICATION ASSURANCE ÉGLISE ET 631 ET 633 PAR MONSIEUR MIKE GAWNE.**

**Résolution n° 2018-05-309**

Monsieur Mike Gawne explique les différentes options d'assurance pour l'église et les logements situés aux 631 et 633 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois de demander des soumissions pour engager un évaluateur agréé pour évaluer les bâtiments de la municipalité incluant l'hôtel de ville.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**9. RÈGLEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE 004-20018**

**Résolution n° 2018-05-310**

**ATTENDU QUE** le MAMOT n'approuve pas les emprunts temporaires, seulement les emprunts permanents.

Ainsi, le règlement 004-2018 ne sera jamais approuvé par le MAMOT. Nous devons annuler ce règlement, en adoptant une résolution abrogeant la résolution no 2018-02-255.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'abroger la résolution n° 2018-02-255.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**10. EMPRUNT TEMPORAIRE – RÉNOVATION DU CENTRE.**

**Résolution n° 2018-05-311**

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le**



Le lundi 14 mai 2018

**gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine.**

**ATTENDU QUE** la municipalité veut faire un emprunt temporaire n'excédant pas 201 113\$ pour des travaux de rénovation du centre communautaire situé au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon dont le financement fait l'objet de la subvention dont le versement est assuré par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, accordée dans le cadre du transfert d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (Lettre du MAMOT du 7 décembre 2017).

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter la résolution n° 2018-05-311 afin de faire un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du sud de la Matawinie.

De plus, le conseil mandate Monsieur Denis Gamelin, maire et Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire trésorière à signer pour le bon fonctionnement pour l'obtention de l'emprunt temporaire.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**11. RÉSOLUTION POUR FAIRE LES DÉMARCHES POUR LE TERRAIN DU CIMETIÈRE.**

**Résolution n° 2018-05-312**

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Monsieur Gilles Côté de demander à la fabrique de la Bayonne s'ils seraient intéressés et ouverts à vendre une partie du cimetière.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**12. APPEL D'OFFRE POUR LA COUPE DE GAZON CENTRE ET LOGEMENT 631, 633 ET ÉGLISE EXCLUANT LE CIMETIÈRE.**

**Résolution n° 2018-05-313**

Soumissionnaires	
<b>Excel tout</b>	<b>3449.25 \$ taxes incluses</b>
<b>Sylvain Geoffroy</b>	<b>5518.80 \$ taxes incluses</b>

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres sur invitation pour la coupe de gazon;  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a reçu que deux soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a évalué les offres reçues;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'octroyer le contrat à la firme Excel tout au montant de 3449.25 \$ taxes incluses.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité



Le lundi 14 mai 2018

**13. DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY # 274.**

Règlement modifiant les règlements numéros 154, 193, 209, 210, 228, 230, 258, 259, 260, 261, 262, 263 et 264 : règlements concernant respectivement les cours d'eau Marais Noir, Tranche-Montagne, Baie-Bélaire, Grand-Pré, Désy-Sylvestre, Grande Ligne, Branche Nord-est de la Rivière Chicot, Baie Gaillardin, Lavigne, Denis-Sylvestre, La Traverse, Savoie, Marais de la Petite Bais et Branches.

**DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY # 112-8.**

Règlement modifiant le règlement pourvoyant à la constitution d'un comité administratif.

**14. APPROBATION DES PLANS FINAUX ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE.**

**Résolution n° 2018-05-314**

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'approuver les plans finaux et autoriser la firme RL Gravel architecte de faire l'appel offre sur SEAO.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**15. DEMANDE**

**15.1 Période de vacances pour la directrice générale.  
Semaines du 08, 15 et 22 juillet 2018.**

**Résolution n° 2018-05-315**

La demande est modifiée en raison des travaux du centre.

**ATTENDU QU'**étant donné que par obligation les travaux de rénovation du centre seront arrêtés pour les vacances de la construction, le conseil a décidé de modifier les dates de vacances de la directrice générale afin d'harmoniser les vacances et les travaux du centre.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois de modifier les dates de vacances de la directrice générale pour les semaines suivantes : soit les 15, 22 et 29 juillet 2018 à la directrice générale.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**15.1.1**

**Compte rendu du temps accumulé de la directrice générale.**

Dépôt et explications détaillées décrivant les dates de reprise des heures cumulées ainsi des dates prévues des journées utilisées.

**15.2 Invitation à devenir membre de L'Agence régionale de mise en valeur de forêts privées de Lanaudière.**

La demande est refusée.



Le lundi 14 mai 2018

**15.3 Demande de contribution Fondation québécoise du cancer.**

La demande est refusée.

**15.4 Tailler et mettre de l'engrais à la haie de cèdre.**

**Résolution n° 2018-05-316**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyée par Madame Marjolaine Marois de demander à Monsieur Étienne Nault de tailler la haie pour un montant d'environ cent cinquante dollars (150 \$). Par contre l'ajout d'engrais est refusé.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**15.5 Offre de service pour sceller 1000 mètres de fissures.**

**Résolution n° 2018-05-317**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyée par Madame Marjolaine Marois de mandater Monsieur André Desroches de la firme Scellement de fissures d'asphalte Inc. pour sceller 1000 mètres de fissures dans le premier rang au coût de 2.79 \$ le mètre plus taxes. Monsieur Martin Bibeau s'occupera du déroulement avec Monsieur André Desroches.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**15.6 Proclamation des journées de la culture**

**Résolution n° 2018-05-318**

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité **de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon** et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE **la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon** a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyée par Madame Marjolaine Marois sur la recommandation **du conseil municipal** :

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 14 mai 2018

QUE la municipalité de **Saint-Cléophas-de-Brandon**, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **15.7 Drapeaux Canadien.**

La demande est refusée.

### **15.8 Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018.**

La demande est refusée.

### **15.9 Atelier de formation Infotech.**

#### **Résolution n° 2018-05-319**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'autoriser la directrice générale de participer à l'atelier de formation du 7 juin 2018 à Berthierville. Le coût de la formation est de 264.44 \$ taxes incluses.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **15.10 Le comité des loisirs demande de l'aide financière pour corvée de peinture.**

#### **Résolution n° 2018-05-320**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois de payer la peinture, pinceaux etc. pour peindre les bandes de la patinoire au montant approximatif de trois cents dollars (300 \$).

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **15.11 Le comité des loisirs demande de l'aide financière pour payer une partie du salaire de la monitrice du camp du jour.**

#### **Résolution n° 2018-05-321**

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de donner neuf cent dollars (900 \$) au comité des loisirs pour payer le manque à gagner pour le salaire de la monitrice du camp de jour.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **15.12 Infotech — gestion de la paie.**

La demande est reportée au prochain budget.



Le lundi 14 mai 2018

## **16. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

### **16.1 Programme Réhabilitation du réseau routier local.**

La demande est en attente de développement pour l'entente de versement du ministère.

### **16.2 Installation des dos-d'âne.**

Les dos-d'âne seront installés dans l'allée d'entrée du centre communautaire.

### **16.3 Banc d'église.**

Monsieur Provencher pour Élection Canada 2019 voudrait qu'on enlève deux rangées de bancs pour qu'il y ait assez de place pour passer avec une chaise roulante. De plus, il faudrait aménager la montée d'handicapé pour que le seuil soit moins prononcé et demande qu'il y ait aussi deux bénévoles pour ouvrir et fermer les portes aux handicapés étant donné la lourdeur des portes.

Nous ne sommes pas certains d'être en mesure d'avoir des bénévoles pour cette journée.

Nous devons avoir une discussion avec Monsieur Provencher pour en reparler.

### **16.4 Excel tout.**

Monsieur Jonathan Piette aimerait qu'on lui paye la facture au conseil du 14 mai 2018 pour le nettoyage des trottoirs, puisque le système comptable est présentement indisponible. Autorisation entérinée afin d'effectuer le paiement dès le retour au bon fonctionnement du système.

### **Résolution n° 2018-05-322**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté de payer Monsieur Piette pour le nettoyage des trottoirs et des abords au montant de 1092.26 \$ taxes incluses.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

### **16.5 Homme à tout faire**

La municipalité recherche un homme à tout faire pour effectuer les menus travaux manuels. Une résolution sera effectuée lors du choix du candidat et de son salaire.

### **Arrivé de Monsieur Bernard Coutu à 9 heures 50**

## **17. DOSSIER 631 PRINCIPALE.**

Les locataires du 631 Principale à Saint-Cléophas-de-Brandon ont remis le 14 mai 2018, une lettre stipulant qu'ils désirent quitter le logement du 631 rue



# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 14 mai 2018

Principale. Par contre, cette lettre est en retard pour répondre à l'avis d'augmentation de loyer et modification de bail. Ils ont aussi remis une autre lettre disant vouloir payer son loyer à long terme, sans aucune précision réelle.

### **Résolution n° 2018-05-323**

**ATTENDU QU'**ils ont plusieurs jours de retard pour payer leur loyer;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'accepter la lettre qui met fin au bail se terminant le 30 juin 2018 même si cette lettre nous a été remis le 14 mai 2018. De plus, ils stipulent qu'ils veulent déménager et ne pas renouveler leur bail mais, ils ont aussi coché; je refuse les modifications proposées et je renouvelle mon bail.

En résumé nous allons ouvrir un dossier à la Régie du logement pour être certain qu'ils quitteront leur logement.

De plus, un autre dossier sera ouvert pour non-paiement de loyer à la Régis du logement au montant de soixante-quinze dollars (75 \$)

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **18. DOSSIER MATRICULE 1221-01-5266.**

Le dossier suit son cours

### **19. PHOTOS DU CONSEIL**

Il est demandé de rester dans le même gris mais plus pâle imitation de bois et de prendre la même police que la précédente murale.

### **20. APPEL D'OFFRE POUR COLLECTE DES ORDURES.**

Reporté au prochain conseil en juin le temps d'avoir des réponses à nos interrogations.

### **21. ACHAT D'UN ORDINATEUR.**

### **Résolution n° 2018-05-324**

**La municipalité a demandé des soumissions pour un ordinateur possédant ;**

BOITIER ATX ANTEC VS300 ;  
CARTE MERE ASUS PRIME H370M ;  
PROCESSEUR I-5 8400 ;  
MEMOIRE DDR 4 2 X 8 GIGS ;  
DISQUE RIGIDE 480 GIGS SSD ;  
GRAVEUR DVD ROM ;  
LECTEUR DE CARTE ;  
GARANTIE DE 2 ANS ;  
WINDOWS 10 FAM .

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 14 mai 2018

<b>Firme</b>	<b>Prix</b>
JLF Informatique	1322.16\$ taxes incluses
Fleet info	1494.62 \$ taxes incluses
InfoXtreme	1728.32 \$ taxes incluses

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'acheter un ordinateur au montant de 1322.16 \$ taxes incluses de la compagnie JLF Informatique.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **22. RÉNOVATION DE CENTRE CLIMATISATION.**

Enlever le climatiseur de la bibliothèque et on refermer le trou.

### **23. CORRESPONDANCE.**

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

### **24. DIVERS.**

#### **Caisse du sud de la Matawinie.**

Monsieur Bernard Coutu nous fait un compte rendu de la situation.

#### **Suivi des pancartes à réparer.**

Nous avons engagé Monsieur Yan Benoît pour faire les réparations et ces pancartes seront réparées fin mai début juin.

#### **Balançoire à réparer.**

Lorsque nous aurons engagé un homme à tout faire, nous demanderons la réparation.

Province de Québec  
Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 14 mai 2018

**25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 10 h 30**

**Résolution n° 2018-05-325**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Denis Gamelin  
Maire

---

Francine Rainville  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---